

teneur en unités thermiques du combustible utilisé. Le prix sera établi d'après une formule fondée sur la quantité de houille par million d'unités thermiques anglaises. On établira le montant définitif. Sauf erreur, tous ces comptes sont accumulés et soumis à l'Office fédéral du charbon, qui les vérifie à son tour.

L'hon. M. Lesage: Je comprends évidemment que le prix du charbon diffère selon l'endroit en cause au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et aux différentes centrales. Le gouvernement a-t-il l'intention de veiller à ce que les provinces procèdent, en vertu des accords, à la péréquation du coût de la houille pour les diverses usines situées dans les provinces de l'Atlantique, ou Maritimes?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): C'était là un des sujets débattus par les représentants des deux gouvernements, parce que le prix du charbon diffère à chaque endroit, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick. Pour faciliter l'administration du programme, on a décidé de calculer la moyenne du coût du charbon dans les différentes localités du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et de verser une subvention basée sur la différence entre la moyenne dans ces deux provinces et le coût du charbon, à Toronto.

L'hon. M. Lesage: A Toronto?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui.

L'hon. M. Lesage: Je vois. Si Terre-Neuve signait un accord visant l'établissement d'usines thermiques, le coût du transport par eau du charbon serait-il pris en considération?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): La question est hypothétique mais elle est bien posée.

L'hon. M. Lesage: Il n'y a personne ici de Terre-Neuve?

L'hon. M. Browne: Je suis ici.

L'hon. M. Lesage: Nous ne tiendrons pas compte de vous, puisque vous ne parlez jamais au nom de Terre-Neuve.

L'hon. M. Browne: Je dois poser la question de privilège. Cette observation est injustifiée.

L'hon. M. Lesage: Je retire ce que j'ai dit.

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur le président, tout ce que je puis dire, c'est que nous appliquerons à Terre-Neuve les mêmes principes de justice que dans le cas des deux autres provinces.

L'hon. M. Lesage: Voilà évidemment une déclaration bien vague. J'aimerais savoir si Terre-Neuve obtiendra autant d'avantages que les autres provinces de l'Atlantique.

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Comme je l'ai mentionné à l'étape du projet de résolution, je dirai bien franchement qu'au début nous n'avons étudié aucun projet en particulier, que nous n'avons songé à aucun projet en particulier pour d'autres provinces que le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Par conséquent, dans le cas de Terre-Neuve, je n'ai pas examiné combien coûte le charbon à un endroit particulier de cette province, et la mesure législative s'applique au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse uniquement pour la raison que j'ai mentionnée. Si un projet était élaboré, nous pourrions y appliquer les mêmes critères que dans le cas du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

L'hon. M. Lesage: Dois-je comprendre que chaque province sera invitée à acheter les lignes de transmission qui se trouveront dans son territoire?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): Oui, dans le cas d'une ou plusieurs lignes de transmission d'une province à une autre. Chaque province assumera la partie des frais exigibles pour cette ligne dans son propre territoire.

L'hon. M. Lesage: Quelles dispositions prendront entre elles les provinces, ensuite? A-t-on fixé cela?

L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle): La seule chose que je puisse dire au sujet d'un accord entre les deux provinces au sujet de la pose d'une ligne d'interconnexion, c'est qu'elle n'est pas achevée. En ce qui concerne le point de vue financier, il est évident que le coût en sera réparti entre les commissions provinciales d'énergie et ajouté aux frais d'établissement de l'entreprise sur leurs territoires respectifs. Elles auront à effectuer le remboursement des fonds représentant leur part du coût de cette ligne de transmission en quarante versements égaux.

M. McCullough: Il semble inutile de répéter que certains d'entre nous estiment que, dans une certaine mesure, ce bill consacre une inégalité de traitement. En Saskatchewan, jusqu'à 1944, les conservateurs n'ont jamais cru avoir de chances de former un gouvernement, si l'on excepte le gouvernement conservateur Anderson, qui a pris le pouvoir en 1929 et n'a été que de courte durée. Je ne puis me souvenir que les conservateurs aient jamais offert une aide pour la production d'électricité dans notre province. On sait certainement que l'ancien ministre de l'Agriculture et son parti, le parti libéral, ont fait très peu au cours des ans pour électrifier notre province. Ce n'est que grâce à l'esprit d'initiative et de sacrifice de